ASSOCIATIO

Iournal de la Nièvre.

Politique.

Industrie commerciale et agricole. — Jurisprudence. — Littérature.

Ce JOURNAL paraît le Jeudi et le Dimanche. On s'abonne à Nevers au bureau du Journal, et chez tous les Directeurs de Poste. — Prix de l'abonnement : Pour le département, 20 fr. pour un an, 10 fr. pour six mois, 6 fr. pour trois mois. — Hors du département, 24 fr., 12 fr., 6 fr. 50 cent. — Prix des insertions, 25 cent. la ligne. — Tout ce qui a rapport à la rédaction doit être adressé à M. C. GAUGUIN; rédacteur en chef, rue St.-Martin, Nº 3. — Tout ce qui concerne les Abonnements et les Annonces, au bureau du Journal, rue des Merciers, Nº 16. — Les iettres et paquets doivent être affranchis.

NEVERS. - 5 Mai.

BULLETIN POLITIQUE.

Encore les lettres. - Nouvel échec du ministère Anglais.

Ce sont toujours les fameuses lettres attribuées à Louis-Philippe, qui défraient la politique de la presse. Les feuilles ministérielles tiennent à défendre, par de pauvres suppositions, par des déclamations passionnées, la royauté nouvelle, du coup terrible qu'elle a reçu. De leur côté les journaux de l'opposition se livrent aux réflexions graves que la question soulève naturellement.

Cependant, à en croire les organes du pouvoir, les lettres sont fausses; personne n'a plus en France la sottise d'y ajouter foi. Et la raison qu'on en donne, c'est qu'il y a une coıncidence de texte entre une de ces lettres et une note diplomatique publiée dans un ouvrage de M. Sarrans, il y a, quelques années, et adressée, selon lui, au gouvernement anglais. La Contemporaine aurait donc copié servilement la note en falsifiant l'écriture du roi! D'où il faut conclure, parce que deux personnes rapportent exactement le même texte, que ce texte inventé par l'une, a éfé emprunté par l'autre, et que toutes les lettres sont nécessairement fausses.

Il est vrai qu'on répond à tout cela : que la note en question s'est trouvée dans les archives diplomatiques du gouvernement britaunique, que dans le parlement anglais il en a été demandé la production par un ex-ministre des af-faires étrangères, que le livre qui l'a publiée n'a point été poursuivi, et qu'enfin en tête de la lettre conforme à la note, il est un passage qui commence ainsi: « La voilà cette fa-» meuse épître!... Quoique je vous la copie moi-même etc.,» ce qui ferait croire, suivant le thême de la Contemporaine, que le roi aurait envoyé à M. de Talleyrand une copie autographe de la note, transmise de son côté par l'ambassadeur anglais à son gouvernement.

Ne voilà-t-il pas Louis-Philippe bien justifié par ses défenseurs? On ne saurait être plus maladroit!

Et que l'on remarque qu'un procès à la Contemporaine détruirait tout d'un coup ces ignobles lettres, et que le ministère ne l'intente pas!

Au surplus, les journaux anglais ont répondu à nos journaux ministériels. Voici un passage du Morning-Post relatif à la note sur laquelle la Contemporaine aurait copié

la lettre ... dans le livre de M. Sarrans. « La Presse s'efforce de prouver que l'abandon d'Alger n'a jamais été promis par Louis-Philippe, et que le gou-vernement de Charles X était seul responsable de la promesse de ne pas l'occuper. Nous avons fréquemment traité ce sujet; nous répétons les faits aujourd'hui comme ils ont été établis au parlement par le duc de Wellington, lord Aberdeen, lord Stuart et sir Robert Peel. Le prince de Polignac s'était formellement engagé à ne pas occuper Al-ger avant que l'expédition sous le général Bourmont mît à la voile. Cette non-occupation a fait le sujet de fréquentes communications diplomatiques entre lord Aberdeen, alors ministre des affaires étrangères, et lord Stuart de Rothsay, ambassadeur anglais à Paris. Après la révolution de 1830, Louis-Philippe prit vis-à-vis de lord Stuart l'engagement verbal (1) d'évacuer Alger. Lorsque le duc de Wellington sortit du ministère, les whigs n'exigèrent pas l'accomplissement de cette promesse, bien que nous n'ayons jamais reconnu la souveraineté de la France sur ce que l'on appelle aujourd'hui l'Afrique Française. La Presse, en voulant relever Louis-Philippe de l'engagement qu'il pris d'abandonner Alger, s'efforce de prouver plus qu'elle ne peut tenir. Lord Stuart de Rothsay pourrait dire bien des choses à ce sujet, si la question était de nouveau agitée

Le cabinet anglais ne se dissoudra pas encore; ainsi que notre ministère, il gardera le pouvoir, malgré la majorité qui le repousse. Il y a quelques jours un amendement au bill sur la réforme électorale en Irlande avait été adopté, en dépit de ses efforts. Il n'a pas voulu céder devant cette manifestation. Il a accepté l'amendement avec résignation. Mais on ne lui a pas tenu compte de sa condescendance. La chambre des communes a rejeté la seconde clause du bill, qu'il avait présenté. Au lieu de donner sa démission, il a retiré le projet de loi et il garde la direction des affaires. C'est ainsi que dans la monarchie constitutionnelle par excellence, la monarchie-modèle, le gouvernement parlementaire est une vérité.

(1) Tous les négociants savent qu'on appelle conventions verbales (1) Tous les negociants savent qu'on appelle conventions verbales des conventions sous seing-privé, sur papier libre et même sur papier timbré, mais non enregistrées; de même, en diplomatie, on appelle notes verbales des notes qui n'ont point passé par la filière hiérarchique habituelle. Des engagements verbaux sont donc des engagements qui n'ont point été remis officiellement, c'est-à-dire n'ont pas été remis par les ministres chargés de déposer ces sortes de documents diplomatiques. Société centrale d'Agriculture du département de la Nièvre.

Monopole sur la viande de loucherie.

Onzième et dernier article. - Voir les numéros des 25 et 14 mars et les précédents.

Je suis lieureux de reprendre cette question au moment où l'attention que lui a donnée la chambre des pairs la rend encore plus palpitante d'intérêt. Trois nobles pairs ont parlé, l'un pour les producteurs, les deux autres pour les consommateurs. Je n'entreprendrai pas de les suivre dans leurs savantes recherches, je n'exprimerai que cette idée générale que ces hommes d'état, d'une haute capacité bien certainement, fort habiles comme systematisateurs, manquent complètement de notions pratiques. Je dirai plus, ils manquent de notions technologiques. Ils possedent à un très-haut degré la science qu'on acquiert dans les méditations du cabinet, mais ils n'ont pas celle du praticien qui, demi-citadin, demi-paysan, a souvent fait fonctionner une charrue pour son propre compte. Dans cette voie de systématisation, nul ne s'est jamais plus déplorablement égaré que M. le ministre de l'agriculture et du commerce; je n'hésite pas à le dire, parce que quelque sévère que soit ma parole, je n'en suis pas moins pénétré de respect pour la droiture de ses intentions, et d'estime pour la vaste capacité dont il a fait preuve dans d'autres circonstances.

M. le ministre, qui confesse à la vérité que ses études ne sont pas encore achevées, annonce cependant l'adoption d'une idée propre à élever la production indigène au niveau de la consommation; cette idée, c'est d'augmenter la production sans abaisser immédiatement le prix; assurément tout le monde doit approuver. Il se présente cependant une observation toute naturelle, c'est ce que l'on cherche à faire depuis le mois de juillet 1822. Jusqu'à présent, c'est-à dire depuis 19 ans, et en fait de reproduction de l'espèce bovine, dix-neuf ans comprennent plus de six générations, ce qui pouvait semi-centapler cette population : dans une période de dix-neuf ans, une vache peut voir une postérité de 50 descendants et plus en ligne directe. Il est vrai que M. le ministre peut accuser l'insuffisance des moyens, il en indique deux comme bases de son sys-

Le premier, la transformation de notre agriculture, en la faisant passer à l'état commercial et industriel, parce qu'alors les capitaux et le crédit viendraient la féconder ; le second, une plus large conversion de terres arables en prairies ou naturelles ou artificielles.

Ces deux faits consommés, notre agriculture parviendrait à élever un plus grand nombre de têtes de bétail sur une étendue de terre donnée.

Voilà le résumé des préoccupations de M. le ministre du commerce et de l'agriculture, fidèlement extrait du Mo-

Je serai très-concis sur ce point.

Les deux moyens préparatoires me paraissent quasi-impossibles. Le résultat définitif me paraît complètement impossible. Cette idée de transition de notre agriculture à l'état commercial et industriel, est une idée importée d'Angleterre. A-t-on fait assez attention aux différences qui s'opposent à l'imitation! Lu Angleterre, sous l'influence de la féodalité, la propriété compacte, immobile, concentrée par grandes masses dans les mains d'un petit nombre de propriétaires; en France, la propriété hâchée en menues parcelles, soumise à une loi incessamment agissante de division à l'infini et de circulation qui, dans moins d'un siècle, produit une mutation générale de propriétaires. A-t-on fait attention à la différence dans les habitudes mercantiles des deux peuples, à la différence dans la nature de leurs besoins économiques, de leurs moyens d'y satisfaire, au peu d'intérêt qu'offre au-delà du détroit la production indigène des céréales opposé à son extrême importance en-deçà? Enfin, a-t-on assez fait attention aux influences du climat favorables en Angleterre à la production de l'affouragement, et contraires à la production des céréales, tandis qu'en France c'est tout le contraire.

Eh bien! je veux admettre qu'on surmontera toutes ces difficultés, et que pour faire transiter notre agriculture à l'état commercial et industriel, appeler à son aide les capitaux et le crédit, il suffira de vouloir; j'admets encore la possibilité d'étendre dans une grande proportion la culture fourrageuse, et de la pousser dans la proportion du cinquième (état actuel) à la moitié des terres arables, aura-t-on pour cela conquis le moyen d'élever un plus grand nombre de têtes de bétail sur une étendue de terre donnée, c'est-à-dire sur le territoire national? Je ne peux le nier, mais le problème ne sera pas résolu.

Il faut, pour la solution complète du problème, établir la valeur commerciale du kilog. de viande indigène. Ces terres arables converlies en cultures fourrageuses, devaient et n'auront pas cessé de devoir une rente à leurs propriétaires, elles acquittaient, supportaient des charges publiques qu'elles n'auront pas cessé de supporter. Il y aura des frais d'exploitation, le revient de chaque kilogramme de viande se composera de la portion aliquote ou contingente dans la dépense générale, et ce que je n'ai pas besoin de démontrer dans ce moment, mais ce qui deviendra tout à l'heure d'une évidence bien limpide, c'est que dans ce système, la valeur commerciale de la viande de boucherie dépasserait le double du cours actuel.

Voilà où conduit l'esprit de système.

Cherchons la solution par des voies pratiques. Qu'est-ce c'est qu'un bœuf en France? c'est une machine que l'on fabrique en trois aus, qui fonctionne pendant cinq, et qu'on dépèce alors pour fournir de précieux éléments à l'alimentation.

On a dépensé en trois ans, pour la fabrication de la ma-

chine, trois cents francs, ci Pendant les cinq ans qu'elle a fonctionné; ses consommations se sont élevées en moyenne 750 à 150 fr., total.. L'engrais et le bénéfice de l'engrais peuvent 150 être évalués cent cinquante francs, ci. Revient de la machine au moment où elle est dépecée pour pour servir de nourriture. Elle fournit 350 kilog. de viande à 1 f. 20 c. 1250 le kilogramme, total. . . La machine a mis son propriétaire en perte

Voilà l'histoire physique, morale, philosophique et politique des 17,000,000 machines appelées bœufs qui sont en France, suivant les documents statistiques que M. le ministre possède dans ses cartons, ce qui démontre une perte totale de 13,260,000,000 subie par les propriétaires de ces machines dans chaque période de cinq années, ce qui fait, pour chaque année, 2,652,000,000. Cependant, non-seulement personne ne se ruine à avoir des bœufs, mais même il n'y a pas en économie rurale de faits plus avérés que le bœuf est une source de richesse; c'est que cette dépense annuelle de 2 milliards 612 millions est rémunérée par une valeur supérieure de travail.

Ce fait bien établi, je prendrai la liberté de demander à M. le ministre, si lorsque notre agriculture aura été transformée à l'état commercial et industriel, si lorsqu'une plus grande puissance de capitaux et de crédit sera venue la féconder, il y aura pour les bœufs une plus abondante dévolution de travaux? Personne n'oserait le dire; le contraire est bien plus évident, cette transformation et cette affluence de moyens pécuniaires auraient pour premier et indubitable effet l'adoption des moyens de grande culture, l'emploi des chevaux à l'exclusion des bœufs.

Je demanderai encore si le travail dévolu des bœnfs augmentera par l'effet de la conversion poussée à 50 pour lo des terres arables en prairies permanentes ou periodiques; ce qui se passe sous nos yeux depuis 20 ans, dans notre departement, la conversion de 15 pour % du sol arable en prairies de l'une ou l'autre nature, est la preuve irrécusable du contraire, le fait démontré par l'expérimentation faite sous nos yeux, vient à l'appui de cette proposition probablement assez évidente d'ailleurs. moins vous aurez dans une exploitation de terre en nature arable, moins vous aurez d'emploi pour vos charrues. Ainsi, ceux-là sont grandement dans l'erreur, et je prends la liberté d'adresser cette réflexion, toute hardie qu'elle soit dans l'expression, à mon honorable ami M. Manuel, à M. le comte de Gasparin, et à M. le ministre de l'agriculture, qui croient possible d'établir une proportion entre la production de l'affourragement et la proportion de la population bovine, doublez, triplez votre affourragement, si vous le voulez, car ici vouloir et faire sont tout un, néanmoins le nombre des bœufs diminuera dans la progression de la diminution du travail.

Le travail dévolu aux bœuts, telle est la loi inexorable de la production.

Mettant à l'écart toutes les inductions des documents statistiques, je pose cette thèse:

Nos existences en bœufs sont soumises à un mouvement de décroissance graduelle dont je vais démontrer la cause dans le passe et dans l'avenir.

Dans notre système général d'agronomie, le travail dévolu aux bœufs se divise en deux branches principales;

u ne les travaux agronomiques proprement dits, l'autre le charriage des fardeaux de toute nature.

Il n'y a pas plus de causes sans effets, qu'il n'y a d'effets sans causes; quand une cause est démontrée, on ne peut plus

raisonnablement douter de l'effet.

Le morcellement de la propriété en France, produit par nos lois civiles sur les moyens d'acquérir par voie de succes-sion; par la tendance autorisée aussi par la loi, à faire cesser l'indivison, et par ce désir commun à toutes les conditions, besoin devenu impérieux pour le pauvre plus encore que pour le riche; le morcellement de la propriété, dis-je, a fait grandir l'usage d'un modeste instrument, et l'a mis en posi-tion de quasi-rivalité avec la charrue ; la bêche a déjà usurpé et continue rapidement l'usurpation d'une partie du domaine de la charrue. Une expérimentation que j'ai faite cette année même, sur 6 hectares, quantité égale au quart d'un assolement quatriennal de 24 hectares, m'a donné pour résultat certain que cette culture, en mettant en balance tous les éléments du compte, savoir : un peu plus de dépense ; et un travail infiniment plus parfait, était de beaucoup plus économique que celle de la charrue. Combien de cultivateurs en France opèrent sur une échelle moindre de 24 hectares? Je crois obtenir le même résultat à l'avenir, sur une échelle de 40 hectares, et je l'essayerai l'année prochaine.

D'autre part, dans les exploitations de grande propor-tion, la guerre déclarée à la jachère, la nécessité d'une succession rapide de travaux, pour obtenir des récoltes déro-bées, les prairies artificielles transitoires plus propres à la nourriture des chevaux, qu'à celle des bœufs, l'emploi des instruments perfectionnés, le besoin de diminuer le nombre des valets de charrue, et une foule d'autres causes ont fait et font journellement substituer l'emploi des chevaux à celui

Ces deux causes dont l'origine est contemporaine et récente ne sont encore qu'à leur début; mais déjà il est incontesta-ble que les travaux aratoires dévolus aux bœuss en ont été immensément réduits; de même qu'il est démontré par les résultats obtenus, que ces deux causes ne peuvent que grandir et rendre de plus en plus l'emploi des bœufs inutile.

Maintenant, sous le rapport du charriage, l'esse est tout aussi facile à voir, et il serait difficile de décider s'il est plus ou moins grave. Cet effet est dû à une cause qui est en progrès, l'amélioration presque déjà complète des moyens de transport par eau; et l'amélioration à peine commencée, mais bien certainement progressive des voies de viabilité par terre; dans l'état actuel, on peut tenir pour fait constant, qu'il y a diminution de moitié dans la mesure de la force de traction que le charriage exigeait il y a trente ans; mais dans ce qui reste, les chevaux enlèvent une part considérable aux hœufs. Pour les distances au-dessous de 10 kilomètres, et partout où il se trouve quelques tronçons de chemin de grande vicinalité, même de chemin vicinal à un état médiocre d'entretien, on préfère les chevaux.

Ajoutons qu'il arrive par là, que dans les exploitations rurales mixtes, où par circonstances on a quelque entre-prise de charriage, ce seul motif fait préférer les chevaux aux

boeufs pour le service des instruments aratoires.

Dans ces faits qui sont incontestables, on trouve une grande probabilité que si nous avons aujourd'hui 17,000,000 boeufs de trait, nous en avions il y a dix ans, ou peut-être plus récemment 2 millions et que, dans dix ans ou peutêtre plutôt, nous n'en aurons plus que 1,500,000.

La connaissance de l'état numérique des bœufs conduit facilement à la numération des autres membres de la famille, vaches et élèves.

Les vaches ont dans ce monde deux destinations ou

existent à deux états.

A l'un, elles sont destinées à la reproduction de l'espèce et au maintien de la population en équilibre avec les besoins. Dans notre pays on les appelle vaches fruitières.

A l'autre état, les vaches sont tout simplement des ma-

chines à lait; les veaux trouvent, depuis l'âge de 8 à 9 jours jousqu'à 3 ou 4 mois, une mort prématurée sous le couteau du boucher.

Il ne manque pas de gens qui blâment cet usage, et lui attribuent la rareté des bœufs. Je n'écris rien pour eux,

il y aurait trop de choses à leur apprendre. Les vaches fruitières ou machines à reproduction doivent suffire et suffisent en effet à tous les besoins de cette branche de l'économie rurale. Il n'y en a pas d'autres, et il n'est pas possible qu'en France il y en ait d'autres que le rempla-cement des bœufs de trait, à mesure qu'ils répondent à l'appel du boucher.

Un fabricant, que sa spécialité soit des pièces de drap ou des bœufs, ne fait que ce qu'il peut svendre.

La fabrique est limitée par l'emploi. Alors que la mort violente enlevait à la vie 600,000 bœufs, la fabrique devait reproduire 600,000 bœufs, en supposant qu'il n'y eat pas dès lors décroissance dans la mesure du travail, car, en introduisant cet élément dans l'équation, il devient évident qu'il faut le remplacement, moins le nombre devenu superflu, et que 580,000, je suppose, auraient suffi, si la mesure du travail avait diminué dans la proportion de 1/30, au remplacement de 600,000. Aujourd'hui que, d'après les documents statistiques adoptés par M. le minis-tre, la boucherie n'abat plus que 483,349 bœufs, au moyen de la diminution graduelle du travail, le remplacement doit se faire avec 480,000 ou environ, et pour l'avenir, il reste démontré que les besoins de remplacement s'amoindrissent journellement, de sorte qu'il n'y a rien d'étrange à supposer que, dans 10 ans, 400,000 suffiront.

Les vaches fruitières, machines à fabriquer les jeunes bœufs, servent également à fabriquer les génisses qui, à un jour donné, les remplaceront; mais par cette raison, que dorénavant il y a et aura moins de jeunes bœufs à remplacer, il devient évident que la diminution actuelle et éventuelle des vaches fruitières est un fait certain et incontes-

Il n'en est pas de même à l'égard des vaches laitières. La consommation du laitage, sous toutes les formes, paraît fort éloignée du point de sa dernière limite; mais, si l'on veut supposer par cette cause une augmentation de 100,000 têtes dans cette partie de la famille bovine, on sera bien au-delà du vrai. Les vaches laitières vivent en moyenne au moins huit ans, cet accroissement de 100,000 têtes ne donnera à la boucherie qu'un tribut de 12,000; c'est une bien faible et bien insuffisante compensation de ce qu'elle a perdu, de ce qu'elle perd et de ce qu'elle perdra infaillible-

ment par les causes que j'ai énumérées. Ces causes peuvent être regardées comme insurmontables; il faut en subir les conséquences et les rendre le moins dommageables possible pour la société.

On se inéprendrait étrangement sur l'influence de cet état de choses relativement au système des prairies artificielles, si on imaginait trouver en cela des motifs d'en négliger la

Si j'ai été assez heureux pour me faire bien comprendre, c'est maintenant une vérité acquise à ce débat, qu'il n'y a pas dans toute la famille bovine, un seul individu dont la cause d'existence soit dans les restrictions du commerce

Les motifs d'encouragement pour la culture des prairies artificielles ne peuvent donc être affectés par la levée des restrictions. Elles resteront dans l'avenir ce qu'elles n'ont pas cessé d'être, des moyens d'alimentation plus abondants, et à cet égard, il leur reste encore une immense latitude, puisque M. le ministre du commerce, sur la foi de ses documents statistiques, déclare que l'on abat en France 150 mille bœufs non engraissés, sans doute parce que les moyens

Enfin, pour raison décisive, c'est que c'est aujourd'hui un fait prouvé jusqu'à l'évidence, hautement proclamé par tous les agriculteurs, que l'introduction dans les diverses combinaisons d'assolements de la culture des plantes four-ragères est indépendamment de la valeur commerciale de la viande, le moyen d'obtenir la plus haute rente. Cette condition ne peut être affectée par la levée des restric-

M. le comte de Gasparin et mon honorable ami, M. Manuel, ont attribué l'insuffisance dont on se plaint à des épizooties et à de mauvaises récoltes de fourrages. De nos jours la France n'a pas été affligée d'épizooties assez générales pour que la population de l'espèce bovine ait pu en être sensiblement affectée. Plusieurs exploitations rurales ont pu être dévastées, quelques cantons peuvent avoir fait des pertes notables; mais la force de la reproduction est organisée de manière à combler promptement ces lacunes. Il ne s'agit que d'une faible diminution dans le nombre des veaux envoyés à la boucherie; le bœuf d'élève n'a jamais manqué quand un acquéreur l'a deman lé. Si la rareté venait de la disette des fourrages, elle ne se ferait remarquer que sur le marché de la viande grasse; mais c'est un fait avéré que la rareté est bien plus effrayante dans la matière à engraisser, c'est-à-dire dans les bœufs de travail; et il faudrait n'avoir pas la moindre idée de l'économie rurale pour croire que l'insuffisance du fourrage a pu faire diminuer le nombre des bœufs de travail; c'est le sacrifice impossible.

La loi de 1822 n'a été qu'un instrument de dommage; elle a été conçue sous l'inspiration du plus odieux égoïsme. La concurrence a été écartée dans la vue de pouvoir vendre plus cher; le fallacieux prétexte que la consommation forcerait la production de se mettre à son niveau, n'a été qu'une déception; on n'a pas voulu voir que si un fabri-cant de drap pouvait multiplier les produits de son industrie selon les facultés du débit, c'est parce qu'il était maître de tous les éléments de sa fabrication, et qu'il n'en était pas de même de la fabrique des bœufs pour la boucherie, parce que les engraisseurs ne peuvent disposer d'un élément indispensable pour former la matière à engraisser; cet élément, c'est le travail pour le bœuf depuis le jour oùil est adulte, jusqu'au jour où il sera propre à l'engrais. On s'est efforcé de dissimuler le vice radical du principe sous une foule de considérations parasites. On a mis en avant l'intérêt de produire des engrais d'étable, l'encouragement de l'affourragement artificiel. Eh! bien, tout cela est prétexte et repose sur des faits dont la fausseté est constatée, à savoir que rien ne peut empêcher la diminution graduelle et perenelle des individus de l'espèce bovine en France. On a allégué l'immense utilité de se mettre en état de se passer de l'importation en cas de guerre, comme si la guerre n'était pas un état anormal dont il vaut cent fois mieux subir les nécessités que de chercher à s'y soustraire aux dépens de l'état normal; cette sagesse ressemble à celle d'un chef d'escadre qui, en donnant le signal du départ. mettrait l'équipage à demi ration, par cette raison qu'il ignore la durée de la croisière. On a allégué le besoin de venir en aide à l'agriculture qui succombe sous le poids de ses charges; il faut remarquer qu'ici il ne s'agit que d'une seule branche de l'agriculture, celle de l'engrais des bestiaux; ses charges ne sont autres que l'acquit de la contribution foncière, qui ne s'élève pas à 7 francs sur le pro-

duit en herbage nécessaire à l'engrais d'un bœuf. La véritable raison de la loi, que l'on sait parfaitement et que l'on se garde bien de dire, c'est l'intention d'élever la rente de la portion du territoire propre à cette industrie. C'est la plus injuste, la plus immorale et la plus funeste de tontes les théories gouvernementales; c'est un des plus perfides présents qu'ait pu faire à ceux qui ont eu l'imprudence de le solliciter, le gouvernement déchu.

BONNEAU-LESTANG,

Ancien membre du conseil-général de la Nièvre.

L'Écho et M. de Grandpré.

Le compte-rendu de l'affaire Mahaudière publié par l'Echo, n'a point été imprimé à la Guadeloupe ainsi que nous le pensions d'abord, mais à Paris, et quoique la fidé-lité de cet écrit soit garantie à M. de Ruffey par M. Borne de Grandpré, nous y avons moins de confiance que s'il sortait d'une presse de la Pointe-à-Pitre. Les propriétaires d'esclaves ont sur leurs droits des idées qui révoltent notre raison; mais comme ces idées sont reçues aux colonies et qu'il n'y est pas permis de les combattre impunément, elles y ont cours à titre de vérités incontestables. Un compte-rendu de ce procès imprimé sur place aurait donc, à l'insu de ses auteurs, l'empreinte des opinions du pays, et offrirait une expression plus exacte et plus vraie de la physionomie des débats bien plus difficile à altérer sur le théâtre même des évenements qu'à une distance de 1800 lieues. C'est pour échapper au danger de faire connaître la vérité à la métropole sur cette affaire que les colons ont obtenu du gouverneur, investi du droit de censure, d'in-terdire aux deux journaux de la Guadeloupe de s'occuper de ce procès. Les personnes qui en ont lu dans l'Echo le compte-rendu ont pu se convaincre de sa partialité en faveur de la défense. Il ne comprend ni l'acte d'accusation, ni les procè-verbaux dont il a été donné lecture aux débats; mais ce qui doit lui ôter tout crédit, c'est qu'il a été publié aux frais de la caisse coloniale et sans nom d'auteur. On en attribue la rédaction à MM. Grandpré et Portier, vice-président du conseil colonial. Mais aucun de ces messieurs n'a osé en prendre publiquement la responsabilité. Nous devons croire que ceux chargés de surveiller à Paris l'impression de cette brochure ne se sont pas plus fait faute d'en élaguer et d'y adoucir tout ce qui pouvait trop choquer l'opinion publique en France, que l'Echo n'a eu de scrupule de supprimer de la brochure imprimée ce qui pouvait détruire l'idée qu'il veut donner au département, de M. Grandpré, malgré la promesse qu'il avait faite dans son numéro du 15 avril, de publier textuellement tout le compte-rendu de cette affaire. Nous allons faire connaître quelques-unes des infidélités et des altérations de la feuille ministerielle. Ce sera une nouvelle preuve de la confiance qu'elle mérite.

Elle a supprimé de la défense les invectives les plus indécentes et les plus calomnieuses auxquelles l'avocat s'est livré contre la société pour l'émancipation des esclaves, qui compte dans son sein les membres les plus distingués des deux chambres. M. Borne de Graudpré les a traités sans plus de façon que l'Echo n'en met envers ses adversaires. Ce journal qui veut faire passer l'avocat de Mahaudière comme un modèle de désintéressement, épris d'un bel amour pour la légitimité des droits du maître sur l'esclave, et qui aurait defendu le bourreau de Lucile par conviction, comme on défend un coréligionnaire politique, l'Echo, disons-nous, a également supprimé de la défense toute la partie où M. Borne de Grandpré a cherché à se justifier d'avoir stipulé par avance le prix de ses blas-phèmes contre la cause de l'humanité. L'Echo a pensé avec juste raison qu'un avocat obligé de descendre en public à cette justification, n'était passans doute exempt de reproche. Et puisque nous en sommes sur ce point, nous demanderons à l'Echo ce qui a pu l'autoriser à faire un mérite à M. Borne de Grandpré d'avoir prêté gratuitement son ministère à Mahaudière? Rien ne l'indique dans les nombreux documents que nous nous sommes procurés sur

Outre le désintéressement dont la feuille servile gratifie généreusement son héros, elle vante son courage et son talent. Mais comme il y a peu de courage à plaider devant des propriétaires d'esclaves la cause de l'un d'eux, et qu'il n'est pas besoin de grands efforts d'éloquence pour les convaincre que COMME TOUTE AUTRE PROPRIÉTÉ, LA PROPRIÉTÉ DE L'ESCLAVE EST LÉGITIME ET SACRÉE, ET QUE LE DROIT DU MAITRE N'A D'AUTRE LIMITE QUE SA VOLONTÉ, l'Echo a supprimé loyalement de l'allocution dans laquelle l'avocat cherche à faire craindre aux juges le sort de Mahaudière, s'ils le condamnent pour séquestration d'un esclave, cette exclamation : EN EFFET, COMME LUI N'ÈTES-VOUS PAS PROPRIÉTAIRES D'ESCLAVES?

C'est sans doute aussi afin de rehausser d'autant plus le courage de M. Borne de Grandpré, que l'Echo a également supprimé du compte-rendu et la partie relative à la visite de félicitation faite par une députation de colons à l'avocat de Mahaudière, et le bill d'indemnité qu'il s'est fait donner par ses confrères, pour ses impertinences envers le président et le ministère public.

Il n'y avait pas plus de talent que de courage à plaider devant des juges prévenus et parents de l'accuse, les doctrines perverses et atroces que M. Borne de Grandpré a fait triompher. Le véritable courage aux colonies consiste à implorer la pitié en faveur des malheureux esclaves. L'Echo ignore-t-il le sort d'un digne ministre de l'évangile qui, un jour de première communion, à Fort Royal (Martinique) a fait entendre ces paroles de miséricorde :

» Si des lois civiles, lois que je ne prétends pas ici qualifier, refusent à l'esclave des droits, Dieu lui en donne, la religion lui en suppose, le sentiment naturel les proclame. Enfants, écoutez la religion, et ayez pour tous, mais pour le faible surtout, une charité sans bornes. Ne le battez pas : l'homme n'est pas sorti du sein d'Eve pour être fouetté. Le moindre de vos coups ferait souffrir une ame simmortelle, et, je vous le déclare, Dieu vous le rendrait! Ne le laissez pas nu; ne le chargez pas de carcanni de fers; là où l'on porte de chaines, le riche s'asservit aussi bien que le pauvre; car si l'inférieur porte au pied sa chaîne le supérieur est forcé de la porter au poing; set de là, gêne commune, de là violence, et par conséquent malheur universel. Instruisez l'esclave; laissez-le venir facilement à l'église, pour y apprendre à vous aimer, à vous aider, à vous soutenir. De quel droit lui refuse-t-on l'instruction religieuse; est-ce Dieu qui l'a vendu! Ne les méprisez pas; non! ne les méprisez pas; car, dites à quoi a-t-il tenu que vous ne soyez nés àfleur place et qu'ils ne soient nés à la vôtre! » » Si des lois civiles, lois que je ne prétends pas ici qualifier, refusent

Cette pieuse exhortation a valu à son auteur la persécution des colons, il l'ont fait expulser de la colonie. Cet homme de charité a perdu son état, il est revenu pauvre en France, où il vit dans l'indigence victime de son zèle apostolique. Voilà la récompense réservée à ceux qui élèvent aux Antilles une voix compâtissante en faveur des

opprimés!
En plaidant la cause du fort contre le faible, en flattant les préjugés, les passions, les intérêts des oppresseurs, M. Borne de Grandpré n'a pas à craindre de persécutions. Si c'est par là qu'il veut arriver à la fortune, que du moins il s'abstienne de dire que : dans l'affaire Mahaudière, il s'est montré l'homme de la civilisation, l'homme d'intelligence et d'humanité, qu'il songeait, en plaidant, à sa famille et à ses compatriotes, et que son plus vif desir était de revenir près d'eux avec la réputation acquise d'un avocat pur et humain. Il y reviendra avec une toute autre réputation, lui qui a osé dire au président des assises qu'il torturait un té-moin en l'interrogeant sur la vie privée de l'accusé, et que le témoin, en refusant de répondre, avait fait justice de la question; lui qui en pleine audience a poussé l'audace jusqu'à donner hautement à l'accusé le conseil de ne pas répondre à l'interrogatoire du président. Et cet excès d'ou-trage envers la justice et dans son sanctuaire n'a pas été réprimé! C'est que M. Borne de Grandpré se sentait fort, étant soutenu par l'opinion des planteurs tout puissants aux Antilles. « La position des magistrats dans les Colomies, disait M. Dupin à la cour de cassation le 11 mars dernier, est rendue difficile; ils sont en butte aux plus vives attaques; à leur égard, le langage de la défense

» dégénère trop souvent en aggression ; le rapport du gou-» vernement qualifiant la défense (dans l'affaire Amé » Noël), dit qu'elle a été cruellement audacieuse. » Mais, en revanche, en rentrant dans sa patrie, si M. Borne de Grandpré n'y trouve pas la réputation qu'il se promet, il aura pour lui les éloges et l'admiration de l'Echo de la Niéore.

En annonçant, dans notre dernier numéro, la déco-ration donnée à M. Métairie et en rendant hommage au mérite de ce magistrat, nous nous demandions si cette décoration serait venue le trouver ailleurs qu'à Clamecy.

Ce doute que nous exprimions n'avait rien de désobligeant pour M. Métairie. L'Echo, sans rappeler nos paroles, s'est plu à raconter à son public qu'à l'occasion de la croix d'honneur accordée à un magistrat ferme, indépendant et éclairé, l'opposition de Nevers trouve le moyen de distiller le fiel d'une critique acerbe et détournée.

Pourquoi ce nouvel acte d'aménité et de bonne foi de

l'Echo? Cest que l'Echo a besoin de faire croire à une attaque de notre part, pour se donner le mérite d'une defense généreuse. Il croit que M. Métairie lui saura gré de ce témoignage de son estime. L'estime de l'Echo! En vérité le puff est trop audacieux. M. Métairie pourrait bien s'en formaliser.

Pour nous qui savons à quoi nous en tenir sur ce que valent les louanges et le blâme de l'Echo, ses colères et ses tendresses, nous serions désolés que ces réflexions pussent faire croire que nous le prenons au sérieux.

Conseil municipal de Nevers.

Seance du 4 mai 1841.

M. Le Rasle, premier adjoint, préside en l'absence motivée de M. le maire.

Sont absents, MM. de Moncorps, de Raffin, Arloing, David, Comoy, Gillot, Roy, Pelecier, Robert, Leblanc-Laborde, Les excuses de MM. Pelecier, Comoy, Leblanc-

Laborde, Arloing et Gillot sont agréées.

La lecture du procès-verbal de la dernière séance donne lieu à quelques observations, d'où résulte le renvoi à la commission des réparations communales, de la question de savoir s'il n'y a pas lieu d'ajourner la reconstruc-tion d'un pavillon d'octroi sur la place de la Foire, et la démolition de deux grosses cheminées du château.

M. le maire déclare ouverte la session ordinaire du tri-

La parole est donnée à M. Lenoble, rapporteur d'une commission chargée de déterminer les conditions de la concession d'un terrain situé près de l'abreuvoir du pout de Nièvre. La commission propose de vendre ce terrain à M. Balandreau, moyennant le prix offert de 1,000 fr., et à d'autres conditions accessoires qui éteignent un procès relatif à la propriété de ce terrain.

Sur la proposition de M. le directeur des contributions indirectes et sur le rapport de M. Paultre, le conseil décide que le bureau d'octroi de la porte de Paris sera re-porté à l'embranchement de la route de ce nom et de la rue de la Chaussée, et qu'il sera construit avec le produit de la vente du terrain du manége au département, sans renoncer aux améliorations projetées pour dégager la

porte de Paris. Une commission est nommée pour examiner les comptes des receveurs des deniers communaux pour l'exercice de 1840.

La séance est levée.

Ces jours derniers, en refaisant le dallage de la cour du presbytère de Marzy, les ouvriers ont mis à découvert deux cadavres couchés l'un près de l'autre, mais de telle manière que les pieds de l'un étaient auprès des pieds de l'autre. Dès qu'on les eut touchés, les ossements, à l'exception des tibias, tombèrent en poussière. Entre les deux cadavres était une médaille de bronze petit-module, portant sur l'avers une tête ornée du diadême impérial avec ces mots : Constantius P. C. Aug. Constance pieux , heureux , Auguste, et sur le revers, un phénix posé sur un globe et couronné d'une auréole radiée : Fel. Temporum reparatio heureuse restauration des temps. Ce Constance est Cons-

tance II, fils de Constantin, né en 317, proclamé César en 323, Auguste en 337; il fut empereur d'Orient, et en 350 gouverna l'empire sans partage. Sa mort est de 361.

M. Eugène de Pradel a enfin donné hier sa première soirée devant un public d'élite. L'illustre improvisateur a enchanté l'assemblée, qui l'en a récompensé par de vifs et unanimes applaudissements.

Il serait difficile de faire comprendre, par un simple compte-rendu, à ceux qui n'ont pas entendu le poète, avec quelle facilité il improvise des couplets, des madrigaux, des satires, des scènes tragiques. Sur un canevas de rimes bizarres et baroques, sur le sujet qui vous semblera le plus ingrat, M. Eugène de Pradel trouve des inspirations brillantes qu'il traduit spontanément en vers souvent riches et poétiques.

Pour sujet de monologue, le public avait choisi hier la tentation d'Eve par le serpent. Après un instant de réflexion, M. Eugène de Pradel nons a inventé le langage qu'a pu adresser le tentateur à la mère du genre humain; et ce langage, toujours insinuant, toujours caressant, abondait en poésie. La curiosité, la vanité, l'ambition, tous les moyens de séduction qui pouvaient toucher le cœur innocent et candide de l'épouse du premier homme, le serpent les a mis en œuvre avec une éloquence pénétrante Et sans doute plus d'une dame, en l'entendant, s'est dit au fond de sa conscience que, comme Eve, après d'aussi douces paroles, elle eût cueilli la fatale pomme défendue.

Demain jeudi, M. Eugène de Pradel doit se faire entendre dans une dernière soirce où il improvisera une tragédie. Le public de Nevers ne lui fera pas défaut, et comme dans toutes les villes qui ont eu le plasir de l'en-tendre et de l'admirer, le brillant improvisateur réunira la foule autour de lui.

M. Eugène de Pradel doit établir un cours d'improvisation à Nevers. Il en fera l'ouverture dimanche, à une heure, dans une séance publique.

Un incendie attribué à la malveillance a éclaté dans le hois des Perrières appartenant à M. Pillet, à Prémery; deux arpents de bois environ ont été la proie des flammes. De prompts secours ont empêéhé de plus grands dégats. La justice informe.

198200 COUR D'ASSISES DE LA NIÈVRE.

La session de la cour d'assises pour le deuxième trimestre de 1841, s'ouvrira à Nevers, le lundi 10 mai, sous la présidence de M. Roulhac, conseiller à la cour royale de

Jures ordinaires. — M. le comte de Montrichard, de Saint-Parize-le-Châtel: Caillat, de Rix; Camus, de Decize; Gretté, de Cosne; Houdaille, de Lormes; Paultre, de Ne-Gretté, de Cosne; Houdaille, de Lormes; Paultre, de Nevers; Regnier, idem; Villiers, de Clamecy; Regnault de Savigny, de Saint-Saulge; Thevenet, de Cercy-la-Tonr; Gagniard, de Lamenay; Cognet, de Dornes; Vyau de Fontenay, de Fleury-sur-Loire; Hennet, de Nevers; Chaix, de Corbigny; Roy, de Saint-Andelain; Marion-Bussy, de Lormes; le comte de Moncorps, de Nevers; de Raffin jeune, idem; Frebault, idem; Martin, de Pougues; Rougeot aîné, de Cosne; Raiga, de La Charité; Dalligny, de Pouilly; Midou, idem; Mocquot, de Tannay; Gatelier, de Perroy; Massin, de Limanton; Vincent, de La Charité; Gouneau, de Saint-Amand; Paillard, de Nevers. Belard. Gouneau, de Saint-Amand; Paillard, de Nevers, Belard, de Charin; Caffort, de Nevers; Lamothe de Dreuzy, de

Jurés supplémentaires. - Mérijot-Gaudry, de Nevers; Thomassin, idem; Rigondet, idem; Carymantrand, idem.

Voici les affaires qui seront soumises au jury :

Lundi 10 mai. 1 François-Nicolas; 2 Françoise Soucaud. femme Biquinat; 3 Annette Prinary; 4 Jean Dubost; 5 Jean Boudier, faux témoignage et subornation de témoius. M. Turquet. 1 MM. Girerd; 2 Mérijot; 3 Robert Philippe; 4 et 5 Balandreau.

Mardi 11 mai. 1re affaire. Anne Bourret, infanticide. M. Neveu Lemaire. M. 2e affaire. François Gerclier, incendie. M. Turquet. Me Balandreau.

Mercredi 12. 1re affaire. Marie Grenot, infanticide-M. Merland, Me.

Jeudi 13. 1re affaire. Léger Borniquet, coups et blessures par un fils sur la personne de son père. M. Neveu Lemaire. 2e affaire. Anne Duot, infanticide. M. Turquet. Me Carpentier.

Vendredi 14. Henri Cordonnier; Anne Cornu, femme Cordonnier; Marguerite Simon, femme d'Etienne Tapin, empoisonnement. M. Neveu Lemaire. M.

TRAVAUX LEGISLATIFS.

Chambre des Députés.

Séance de lundi 3 mai.

Après avoir reçu le dépôt du rapport sur le projet de loi relatif aux travaux extraordinaires, après avoir repoussé une demande en pour-suite qui lui avait été faite contre M. Lachèze, l'un de ses membres, suite qui lui avait été faite contre M. Lachèze. l'un de ses membres, la chambre s'est occupée du budget de 1842. Deux orateurs seulement ont parlé dans la discussion générale. Le premier , M. Chapuys Montlaville, a critiqué l'accroîssement permanent des dépenses, et en a attribué la principale cause à la tolérance du pouvoir législatif. Quant à M. de Lagrange, il a prononcé pour le projet un discours qui n'a point été écoulé. Après ces discours, M. Sauzet a mis successivement aux voix les divers chapitres des deux premières parties du budget, lesquelles concernent la dette consolidée, la dette viagère, les intérêts de capitaux remboursables à divers titres, les emprunts spéciaux pour canaux et travaux divers, et enfin les dotations de la liste civile, des chambres et de la Légion-d'Honneur. Tous ces chapitres, qui représentent un crédit de 370 millions, ont été votés sans la plus mince observation. Les crédits réclamés pour le service du ministère de la justice ayant fourni à M. Auguis l'occasion de demander que la magistrature coloniale passât dans les attributions du garde-des-sceaux, au tieu de rester dans les attributions du ministère de la marine, M. Martin (du Nord) a répondu qu'il s'était déjà entendu avec son collègue de la marine pour mettre cette proposition à exécution. Le chapitre relatif au conseil-d'état a donné lieu aussi à une discussion entre MM. Vivien et Martin (du Nord). M. Vivien s'est plaint trés-vivement des nombreuses nominations d'auditeurs faites depuis plusieurs années. Ce qu'il importe de garantir aux auditeurs, c'est du travail dans le présent, c'est une carrière dans l'avenir. Or, suivant M. Vivien, les travaux actuels du conseil-d'état ne sauraient fournir de l'occupation pour les 80 auditeurs illégalement nommés, et quant à leur promotion pour les 80 auditeurs illégalement nommés, et quant à leur promotion à des fonctions, les débouchés manquent pour un personnel si nombreux. C'est une faute d'avoir fait toutes ces nominations, a dit M. Vivien et je ne puis me les expliquer de la part du garde-des-sceaux actuel que par le besoin qu'avait l'administration du 15 avril de bâttre avec tout métal sa mopnaie électorale.

A cette observation, MM. Martin (du Nord) et Lacave-Laplagne qui faisaient partie de l'administration du 15 avril, se sont vivement et, disons le mot, impudemment récriés en repuestant de l'imprograce.

qui faisaient partie de l'administration du 15 avril, se sont vivement et, disons le mot, impudemment récriés, en protestant de l'innocence et de l'honnéteté de cette administration. Les rires d'incrédulité ont alors éclaté sur tous les bancs. N'est-il pas vrai, M. le garde-dessceaux, s'est alors écrié M. Taschereau, n'est il pas vrai que l'administration du 15 avril, en quittant le pouvoir, a brûlé toute sa correspondance électorale. — Nous ne pouvons répondre à cette accusation, a dit M. Martin, qu'en déclarant que c'est une calomnie. Si c'est une calomnie, a répondu M. Taschereau, prenez-vous en donc à votre collègue d'aujourd'hui, M. Duchatel, car c'est de lui que je tiens le fait. M. Martin et M. Laplague ont alors gardé le plus profond silence, M. Duchatel aussi, puis la Chambre a repris le cours de ses votes sur les divers chapitres du ministère de la justice et des cultes. Elle s'est arrêtée au chapitre qui concerne le traitement des curés.

Séance de mardi 4 mai.

Après une vérification du procès-verbat, relative à une interrup-tion prononcée hier par M. de Taschereau, la discussion a continué sans intérêt sur les articles du budget.

Les chapitres, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12 et 13 du ministère des cultes ont été adoptés.

La discussion a commencé sur le premier chapitre du budget du ministère des affaires étrangères.

FAITS DIVERS

— On écrit de Saint-Brieuc à l'Auxiliaire breton que les Anglais s'étant présentés de nouveau sur le banc d'huîtres de Pordié, le cutter la Badine leur a donné une chasse vigoureuse, dans laquelle un des pillards a été tué.

L'Auxiliaire breton ajoute qu'il n'a rien de plus précis sur ce graye

-- Les dernières nouvelles d'Alger commencent à caractériser d'une manière significative le changement qui s'opère dans notre politique en Afrique. Les mesures qui viennent d'être prises, les ravitaillements opèrés et jusqu'aux exécutions à mort qu'on annonce, tout indique que le nouveau gouverneur-général se propose de suivre un système entièrement différent de celui de son prédécesseur, et que le moment des l'alempements est passé.

entièrement différent de celui de son prédécesseur, et que le moment des tâtonnements est passé.

L'un des premiers actes du général Bugeaud a été de réduire le nombre des camps et des postes, si funestes à la santé des troupes et qui décimaient les soldats par milliers. Son but, en agissant ainsi, était tout à la fois de diminuer la mortalité et d'avoir un plus grand nombre d'hommes disponibles pour commencer les opérations militaires. Sans doute il en pourra résulter dans les premiers moments quelques tenlatives hostiles sur les points découverts; mais it ne faut point oublier que nous sommes en état de guerre, et que dès lors la seule chose à considérer, c'est de faire la guerre de la manière la plus avantageuse et la plus décisive.] Or, le plus sûr moyen d'y parvenir, c'est d'avoir des masses considérables à opposer à l'ennemi, pour frapper un grand coup, si l'on parvient à l'atteindre. Jusqu'ici toutes nos opérations ont consisté à mettre en campagne quelquès milliers d'hommes chargés de provisions qu'ils consommaient en route, pour revenir immédiatement sur leurs pas, quand elles étaient épuisées. On ne pouvait avec ce système dépasser la banlieue d'Alger, sous peine de mourir de faim ou de manquer de tout après huit jours de marche.

Le nouveau gouverneur a conçu la pensée de transporter au-délà de

de marche.

Le nouveau gouverneur a conçu la pensée de transporter au-délà de l'Atlas ses magasins d'approvisionnements, afin de n'avoir pas sans cesse à franchir les passages pour les besoins de l'armée. La première opération exécutée dans ce but, le ravitaillement de Médeah, a parfaitement réussi. 400 mille rations ont été introduites dans la place, où elles sont en sûreté. A l'heure qu'il est, si le temps a été favorable, le nouveau convoi parti d'Alger le 22 a dù arriver à Milianah. Le général Bugeaud pourra donc entreprendre sa grande expédition sur te-Chéliff, de concert avec la colonne du général Lamoricière et marcher sur la capitale d'Abdel-Kader, de manière à obtenir quelque grand résultat, si Dieu veut que les armes françaises atteignent enfin ce barbare. Ce qui adviendra de cette partie du plan de M. le gouverneur-général, nous l'ignorons; probablement, il l'ignore luiméme. Les chances de la guerre ne peuvent pas être appréciées en Afrique comme en Europe; on ne manœuvre point dans les déserts comme dans les plaines fertiles de l'Allemagne ou de la Lombardie.

(Courrier Français.)

— Des renseignemens que nous avons pu recueillir, nous écrit-on

— Des renseignemens que nous avons pu recueillir, nous écrit-on d'Avranches, il résulte que les détenus politiques sont rentrés dans leurs celiules, mais qu'ils sont restés prés de trois semaines dans les cabales.

— Des lettres d'Orient, arrivées par le dernier paquebot, annoncent d'une mánière à peu près positive la destitution d'Oscar-Ali, pacha de Tripoli de Barbarie. Ce ne serait pas sans doute pour faire droit aux justes griefs des populations de la régence, que la Porte se serait enfin décidée à destituer ce monstre; elle s'est, dit-on, soumise aux exigences de l'Angleterre dont le consul, M. Warington, n'avait pas à se loeur de la conduite d'Oskar-Ali de la conduite d'Oskar-Ali.

Une honorable maison de commerce de Marseille communique à la Gazette du Midi la lettre suivante de Chypre, datée du 29 mars,

à la Gazette du Midi la lettre suivante de Unypre, datee du 29 mars, qui lui est parvenue:

» Les affaires politiques de ces pays, qui paraissaient devoir s'arranger bientôt, s'embrouillent de nouveau par le refus de Mehemet-Ali d'adhèrer aux conditions rigoureuses de la Porte.

» Une nouvelle révolution à éclaté dans le Liban; la peste fait des ravages à Jaffa et à Acre, et notre île, exmple jusqu'à ce jour de ce fléau, se trouve affligée par la sécheresse, »

La fête de Louis-Philippe a été plus pâle, plus décolorée que l'on ne l'avait encore vue: on peut dire que c'était la fête des lampions officiels et du feu d'artifice. Ils ont toujours, en effet, le privilége d'attirer par milliers, surtout par une belle soirée de mai, les fem-

d'attirer par milliers, surtout par une belle soirée de mai, les femmes et les enfants qu'accompagnent'bénévolement les chefs de mênage. Ici nous ferons remarquer, sans jeu de mots, que les maisons des particuliers pouvaient être très-éclairées à l'intérieur, mais qu'il n'y paraissait pas au dehors. Quant à l'enthousiasme, point.

Quant à la cérémonie du baptème, il y aurait bien lieu d'en parler si elle intéressait le public, car tout s'est passé à huis-clos. Au dehors, des forces considérables: garde municipale, infanterie, cavalerie, artillerie; des escouades de police qui occupaient lous les abords; toutes les autres troupes consignées dans les casernes. — Voilà pour les précautions contre les masses.

les précautions contre les masses.

La voiture de Louis-Philippe attelée de deux chevaux seulement;
des visites faites dans les maisons sur le trajet indiqué pour le cortége.

Voila pour les précautions contre des individualités. Enfin , une contremarche par laquelle le cortége , au lieu de pren-

dre le quai du Louvre, a traversé la Seine, sur le pont des Saint-Péres, et une autre contremarche en revenant, voilà pour les précautions générales.

ons generales.

De la sorte, les curieux eux-mêmes ont été désappointés.

— Toutes les correspondances sont d'accord sur ce point, c'est que les affaires d'Orient sont plus embrouillées que jamais. Des renseignements d'une haute gravité sont parvenus à Trieste et à Venise, et la Gazette privilégiée de cette dernière ville contient un article alarmant ayant pour litre: Insurrection de la Mésopotamie.

ayant pour titre : Insurrection de la Mésopotamie.

Les courriers qui se succèdent sans interruption, dit la Gazette privilégiée de Venise, annoncent qu'à Diarkebir et vers les sources du Tigre, sur les montagnes comme dans la plaine, la population soulevée désarme la milice (rétif), égorge les magistrats et semble considérer comme imminente la ruine de l'empire des Osmanlis. Les révoltés paraissent croire que les Russes ont mission de ravager par le fer et par le feu le sérail, la ville et les environs de Constantinople, la flotte, le sultan, l'armée et le divan. L'affaire est sérieuse, et les partisans et les amis d'Abd-ul-Medjid sont dans la consternation. Au premier moment d'épouvante, les serviteurs les plus fidèles et les plus dévoués du sultan désespéraient du salut de l'empire. On disait que Mehemet-Ali se donnait beaucoup de mouvement et avait au moins tacitement retiré sa parole. Dans le pays de Dan, vers Bir-Sheba (Bersabea), Jérusalem et le lac de Genezareth, on veut un gouvernement indépendant et chrétien. L'Arabie se considère comme affranchie, et le Kurdistan est en pleine insurrection, ainsi que les populations de Mossul, Bagdad, Urfa, Van et Bitlis; les diverses religions sont sur le point de se heurter. (Courrier français.) sont sur le point de se heurter.

— On lit dans la Gazette de France: (Courrier français.)

La cour d'assises a statué aujourd'hui, par défaut, sans l'assistance des jurés, sur la poursuite intentée à la Gazette de France, et après avoir entendu M. Partarieu-Lafosse, elle a condamné la Gazette à CINQ MILLE FRANCS d'amende et à l'affiche de trois mille exem-

plaires de l'arrêt. La cour a délibéré trois heures et demie dans la chambre du con-

La cour a délibéré trois heures et demie dans la chambre du conseil.

—On écrit d'Alger, 26, avril au Toulonnais.

Le convoi considérable, destiné pour Milianah, est parti d'Alger le 22 avril, ainsi que nous le préjugions. Des la veille, on fut obligé de poster une garde en avant de la porte Babazoun, pour faire observer l'ordre dans l'entrée des voitures, des chevaux, mulets, etc. qui, suivant les dispositions de la réquisition, devaient être enregistrés et estimés. Plusieurs personnes ont, dit-on, été blessées dans cette confusion. Enfin, le jeudi, à 7 h. du matin, le convoi se mit en marche emportant un matériel immense. C'est sans contredit le plus considérable que nous ayons vu jusqu'ici. Après le déjedner, le duc de Nemours et le gouverneur-général ont rejoint l'armée qui coucha ce jour-là à Douera. Le duc d'Aumale s'y trouvait avec son régiment des le matin. Nous n'avons aucune nouvelle du convoi depuis vendredi, et nous pensons que le mauvais temps a dû le retenir à Blidah. On assure même, en ville, qué la plaine qu'ils ont à parcourir a été si défoncée qu'il serait imprudent de se hasarder dans les marais; c'est pourquoi on croit généralement que l'expédition séjournera quelques jours à Blidah, pendant lesquels les voitures, chevaux et mulets reviendront à Alger pour reprendre d'autres provisions qu'ils transporteront de nouveau à Blidah avant de faire route pour Milianah.

—On prépareà la chambre des pairs une journée contre le 1er mars;

On prépare à la chambre des pairs une journée contre le 1er mars; a l'occasion de la loi sur les crédits supplémentaires de 1841 : c'est la petite pièce après le grand drame des fortifications. Aussi les rôles ont eté autrement distribués. C'est, dit-on, M. le ministre de la marine des trois jours, M. Charles Dupin, qui sera chargé du rapport. Nous verrons bien! (Revue des Deux-Mondes.)

Les réponses du roi aux discours qui lui ont été adressés, dans Les réponses du roi aux discours qui fui ont été adresses, dans la cérémonie du 1sr mai, portent une empreinte de tristesse que l'on conçoit après le fatal proces du 24 avril. Le roi s'est plaint au président de la chambre élective de la calomnie qui le poursuivait. Si les ministres, qui sont responsables des paroles du roi, pouvaient se dénoncer eux-mêmes, nous dirions que Louis-Philippe aurait bien mieux fait de se plaindre de son ministère. La calomnie ne recueille que le mépris quand on a le bon sens de la laisser tomber. Il fallait démentir les lettres, et s'en tenir là : le procés a multiplié le scandale. Voilà les services qu'un ministère imprudent rend à la royauté.

En répondant à M. Martin (du Nord), le roi a promis que son pe-tit-fils maintiendrait l'ordre et la paix. Ceci nous fait supposer que M. le garde-des-sceaux a écrit la demande et la réponse. Il n'y avait que lui seul au monde qui fût capable de graver sur le berceau d'un enfant la devise empruntée au discours de M. Guizot : « La paix toujours, la paix parlout. » La paix jusqu'à la troisième génération de la dynastie! quel tour de force, en matière d'hyperboles!

(Courrièr-Français.) Voyez jusqu'où va l'acharnement du pouvoir contre la presse, la

— Voyez jusqu'où va l'acharnement du pouvoir contre la presse, la persécution organisée envers les journaux ne suffisant pas à l'humeur haineuse et colère de M. Martin (du Nord), c'est dans le passé, dans les choses déjà vieilles qu'il va chercher de quoi assouvir ses mauvais penchants. Hier et avant-hier l'autorité à fait saisir chez les libraires de Paris le Petit Almanach national de Paris et dés Départements, publié déjà depuis plus de six mois, et dont plus de mille exemplaires avaient été vendus. On ignore complètement ce qui a pu servir de prétexte à cet acté.

— Nous lisons dans notre correspondance de Paris:

On annonçait hier soir que deux employés du ministère étaient partis pour Londres avec la mission de traiter de l'achat des lettres attribuées par la Contemporaine à Louis-Philippe. Nous croyons que c'est s'y prendre un peu tard. Il ne nous paraît pas possible que la Contemporaine ait encore la propriété des documents si habilement exploités par le parti légitimiste. Si ces documents sont encore à Londres, il n'y sont sans doute restés qu'afin de servir comme pièces justificatives dans le cas où des poursuites en faux seraient dirigées contre la personné qui les a publiés en les attribuant au roi; mais il est évident pour nous qu'ils doivent appartenir en propriété aux hommes qui les ont achetés et qui en ont fait une arme si terrible.

Le ministère s'est donc trompé s'il a pensé qu'il pourrait en découvrir la trace et qu'avec l'or des fonds secrets, il se dispenserait d'une poursuite en faux qui, chaqué jour, devient de plus en plus une nécessité!

Nous avons, du reste, entendu raconter une particularité assez cu-

Nous avons, du reste, entendu raconter une particularité assez cu-Nous avons, du reste, entendu raconter une particularité assez curieuse à l'occasion des offres de vente qui furent faites au roi, il y a déjà quelque temps. Une personne qui approche fort souvent Louis-Philippe, avait été priée de l'entretenir de cette affaire, et elle s'acquitta de ce soin avec toute la prudence qu'une négociation aussi délicate commandait. Le roi écouta fort tranquillement les propositions qui lui étaient faites, et quand son interlocuteur eut achevé il lui dit:

Et, combien voudrait-on vendre ces lettres! — Assez cher, sire, mille francs la pièce. — Et combien y en a-t-il, ajouta-t-il après avoir réfléchi pendant quelques secondes. — Sire il y en a à peu près cent cinquanté.

Cette fois, la replique de S. M. ne se fit pas attendre : elle avait à

Cette fois, la replique de S. M. ne se fit pas attendre : elle avait à peine entendu prononcer ce chissre de cent cinquante qu'elle s'écria : les lettres sont fausses, monsieur, je vous dis qu'elles sont fausses.

—Le Journal des Débats, ce fidèle miroir des pensées de la cour, nous donne aujourd'hui la mesure de lout ce qu'il y a de hideux au fond de cette politique qui a dominé les dix années. Jamais, non jamais encore, rien d'aussi profondément audacieux que cet écrit dans la feuille intime du château n'avait encore paru. Nous allons en transcrire les principaux passages, que nous prions de lire attentivement et de hien méditer.

et de bien méditer.

« L'opposition rejette sur le ministère le déplorable résultat du procès des lettres attribuées au roi. Eh bien! il faut dire toute la vérité: Oui, le ministère a commis une faute très-grave! une faute qu'il nous appartiendrait, à nous, de ne lui pas pardonner! une faute dans laquelle il est inconcevable qu'une première et rude leçon ne l'ait pas empêché de tomber! Le ministère du 29 octobre a donné contre l'écueil où s'était déjà brisé le ministère du 6 septembre: il n'a pas osé, ou il n'a pas voulu faire exécuter les lois de septembre.

» A ce mot de lois de septembre, des cris de fureur vont s'élever: NOUS LES MÉPRISONS, et plût à Dieu que le ministère les eût méprisés comme nous!

prisés comme nous!

prisés comme nous!

5.... Avons-nous besoin d'établir que c'était le cas ou jamais de faire usage des lois de septembre? Les journaux légitimistes et républicains nous épargneront cette peine. Ils déclarent unaniment que le verdict du 24 avril dernier est le coup le plus rude qui ait été porté depuis dix ans à la royauté de juillet!.... Il est donc vrai que le principe sacré de l'inviolabilité royale, principe auquel se rattache

toute notre organisation politique a besoin d'être placé sous la garde d'une législation spéciale! Il est donc vrai qu'il y a des délits de la presse qui, s'ils ne sont pas réprimés, êbranlent l'état et équivalent presqu'à une révolution!

a or, it y a un tribunal établi par la charte pour les âttentats à la surelé de l'état, par quelque voie qu'ils aient été commis, et ce tribunal c'est la chambre des pairs.... Si le juge est un juge suffisant pour les délits ordinaires, quand c'est l'état que le délit frappe au cœur, il faut que la justice soit armée de toute la force de l'état. Le jury! mais il acquitte tous les jours! Il acquitte des gens gravement, soupconnés de crimes contre les propriétés ou contre les personnes.

soupconnés de crimes contre les propriétés ou contre les personnes, »... La faute, la vraie faute du ministère, la voilà donc; nous ne la cachons pas; c'est, dans l'affaire des fausses lettres où la personne royale était si directement et si cruellement attaquée, et avec la personne royale nos institutions, l'état tout entier, d'avoir pris sur lui de passer sous silence les lois de septembre, comme si elles n'existaient nas!

Qu'on juge maintenant de la tendance du pouvoir. Certes, la déclaration du journal intime du château est claire! Ministres du 29 octobre, écrasez donc vite les mécontents; les lois de septembre sont là, et la chambre des pairs est toujours prête.

A-t-on jamais vu, nous le demandons, se déchaîner en outrages contre la conscience d'un' jury comme le fait le journal du château? Oh! chacune de ces paroles empoisonnées porte avec elle un enseignement terrible et douloureux; que le pays les médite, car c'est lui qu'on outrage.

Et la chambre des pairs, quel rôle lui fait-on jouer! nous nous abstenons de dire ici notre pensée, parce qu'il est des vérités qu'il n'est pas prudent de dire en France; nous rappellerons seulement que dans une mémorable circonstance, le Journal des Débats a écrit luimème que la chambre des pairs était un tribunal INSTITUÉ POUR

Mais, au fond, où est la question? Dans les lettres? Oui. Eh! bien, si les lettres étaient vraies, à qui serait la faute?..... Vous dites qu'elles sont fausses; on a besoin d'une preuve, la preuve est à Londres, on vous l'indique, pourquoi reculer devant une démarche pour la produire? Dites-nous donc pourquoi! — Mieux vaut, n'est-ce pas, nier toujours, et, pour imposer silence à l'opinion publique, écraser la presse et les écrivains! Vos lois de septembre ne suffisent pas, inventez-en de nouvelles; mais vous ne ferez pas taire la presse. Rappelez-vous l'histoire du serpent qui mort la lime.

Inistoire du serpent qui mort la lime.

— Le deuxième conseil de guerre s'est occupé mardî de l'affaire du fusillier Potier, accusé d'homicide sur la personne du nommé Danty, détenu préventivement à la prison de Sainte-Pélagie.

Potier a soutenu pour sa justification, que c'était involontairement qu'il avait donné la mort à Danty; que ce dernier l'avait injurié de sa fenêtre, qu'il avait alors feint de le coucher en joue, et que par suite de ce mouvement, le chien du fusil s'accrochant au paremeut de sa capotte, avait déterminé le coup de feu.

Me Pinède, en présentant la défense de l'accusé, s'est élevé contre l'administration qui, en plein jour et sans nécessité bien reconnue, confie des armes chargées à de jeunes conscrits.

Potier, déclaré non coupable à la majorité de 4 voix contre 3, a été acquitté et renvoyé à son corps.

Nous ne blàmons pas le jugement du conseil de guerre, mais il n'en

acquitte et renvoye a son corps.

Nous ne blàmons pas le jugement du conseil de guerre, mais il n'en est pas moins vrai qu'un homme a été tué, sans aucune nécessité, par sur suite du régime adopté pour la surveillance et la garde des prisons. Ce triste événement vaut bien la peine, selon nous; que l'on s'occupe un peu de quelques réformes à cet égard.

— Le 1et mai, pendant que le gouvernement français fétait Louis-Philippe, on fétait à Londres le 73c anniversaire de la naissance de Wellington.

M. Kulp, opticien de Saxe, dont nous avons déjà annoncé le passage prochain à Nevers, est arrivé dans cette ville. Il est descendu à l'hôtel de l'Europe. (Voir aux annonces.)

Amonces, avis divers.

DEMANDE.

On demande des voyageurs pour le placecement d'un article avantageux. - Appointements et remises. - S'adresser de huit à neuf heures, à l'hôtel de l'Image, nº 4.

Maison Anglaise,

SPÉCIALITÉ DE LIMES,

W. Vickers, Spencer, Stubs, Palens, Giroud, agent dépo-itaire.

Rue des Marais - Saint - Martin , nº 40 , à Paris.

AVIS IMPORTANT. M. RULD.

Opticien de Saxe,

A l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'arriver dans cette ville, avec un assortiment complet d'instruments d'optiques et une grande quantité de ses verres sphériques de Feines-Glass; qui, par le mé rite de conserver et d'améliorer la vue, out obtenu une réputation générale en Europe. Attendu à Lyon, M. Kulp ne peut faire qu'un très-court séjour à Nevers. Il est descendu à l'hôtel d'Europe, chambte n° 23.

Étude de Me PAULTRE, avoué à Nevers.

SUR HIPOTHÈQUE

A CINQ POUR CENT,

Par portions de dix à trente mille francs. S'adresser à Me Paultre, notaire à Ne-

TROIS

PAR AMÉDÉE DU LEYRIS.

Brochure in-8°, sur papier Jésus.

Prix : 30 centimes,

Se trouve à Nevers chez tous les libraires.

Place Guy Coquille, nº 13, à Nevers.

Fabricant de Billards.

A l'honneur de prévenir qu'il fabrique oute espèce de Billards dans le dernier Soût, et à bandes élastiques.

Il se charge de remonter et garnir les billards et tient un assortiment de queues, billes, et garantit son ouvrage.

On trouvera chez lui des billards tous montés, au choix des amateurs.

TRÈS-BONNE

WIDAWA KA

Située dans le département de la Nièvre,

A Vendre,

Pour entrer en jouissance de suite et avec facilités pour le payement.

S'adresser à monsieur Vie, huissier à Nevers, successeur de monsieur Archambault père.

LA FRANCE, cia d'asses contre l'incendie, 3 Enfants autorisée par orde du roi du 27 février 1837. 1 Enfant na Capital social 10,000,000 de fe. La cle La 5 Enfant

France, établie en 1837, compte aujourd'hui plus de 60,000 assurés, et les valeurs qu'elle garantit contre l'incendie s'élèvent à plus de 800,000,000 de f°. La Cle est représentée dans chaque chef-lieu d'arrondissement par un agent gel. Les personnes ayant leurs ré-sidences à Cosne et présentant les garanties désirables de moralité et de solvabilité, qui désireraient obtenir l'agence de cet arrondissement, encore vacante, sont invités à en adresser la demande au Dr de la Ci, rue Richelieu, 102, à Paris.

État civil de la ville de Nevers.

Deces du 21 avril au 1 mai.

Pinault Guillaume, âgé de 48 ans, né à Nevers, époux de Geneviève Desjardin, décédé rue de Nièvre. Maronnet Mathieu, âgé d'un jour, né à Nevers, décé-dé rue des Patitions

dé rue des Patis.

Marye antoinette Charlotte, âgée d'un an, née à Nevers, dévédée montée du Château.

Marquet Jeanne-Emélie, âgée de 3 ans, née à Nevers, dévédée rue des Patis.

Lasne Julitte, âgée de 30 ans , à Parigni-les-Vaux, épouse de Jean Robelin, décédée rue du petit Mouësse.

Camusat Jeanne, âgée de 46 âns, épouse de Antoine Tixier, décédée place St Arigle.

Saudois Emelie Louise, âgée de 3 ans, née à Nevers, décédée rue de l'Oratoire.

décédée rue de l'Oratoire. Forcheron Joseph, âgé de 17 mois , née à Nevers,

décédé rue St Genest. Vandrot Louise, âgée de 8 ans, née à Nevers, decédée rue de la Barre. Dorne Jeanne, âgée de 54 ans, née à Nevers, épouse

Dorne Jeanne, agee de 54 aus, nee a Aevers, epoude Léonard Raquir, décédée rue du Croux.
Lesbre Charles, âgé de 40 ans, né à Jenzat (Allier), époux de Henriette Sallé, décédé quai de Loire.
Moutée Geneviève, âgée de 11 ans, enfant naturel,

décédée à l'hospice.

Mariages. Augier Pierre Laurent, né à Nevers, et Demerger

Jeanne née à Nevers. Gajetti Antoine Jean Marie, né à Rossa (Italie), et Algré Marie, né à Tarbes (Hautes-Pyrénnées). Vaillant Jean, né à Nevers, et Geoffroy Louise, née

à Fleury-sur-Loire. Mazat Claude, né à Menétrol (Puy-de-Dôme) et Pigeonet Françoise, née à Nevers. Moreau Philippe, né à Nevers, et Petaut Marie; née

Naissances.

5 Enfants légitimes du sexe masculin. féminin. id.

1 Enfant naturel du sexe masculin. id. feminin.

à Varenne-les Nevers.

HALLE DE PARIS. - FARINES, les 159 kil.

de choix. 47 00 à 48 00 premières marques. . . 45 00 deuxièmes idem. . . . 43 00 troisièmes idem, . . . 41 00 Marques inférieures. . 39 00 46 00 44 00 42 00 40 00

Résumé des variations sur les cours du blé aux marches ci-dessous.

HAUSSE. - Dôle, Marans, Melun.

BAISSE. — Arras, Beauvais, Chartres, Chateaudun, Clermont (Oise), Etampes, Hoddan, Lemans, La Eer-té-Gaucher, Montivillers, Montdidier, Meaux, Metz, Orléans, Péronne, Provins, Rambouillet.

Marché de Sceaux, du 3 mai 1841.

amené		Paris Envir.		Prix par 12k. sur pied.			Renvoi
Bœufs	1146	612	317	62	57	52	217
Vaches.	132	90	9	53	46	37	33
Veaux	424	119	305	92	83	72))
Moutons	7,482	4,226	1926	78	69	60	1330

La sorte des bœufs était généralement assez bonne, les meilleurs étaient les Bourbonnais, les Augeois, les Chollets, les Limousins et les Berrichons, la baisse s'est Chollets, les Limousins et les Berrichons, la baisse s'est encore continuée aujourd'hui sur ce bétail, les chaleurs qui se font sentir depuis plusieurs jours, et avec cela les fêtes qui viennent d'avoir lieu dans Paris, ayant ralenti la consommation de cette viande, est la seule cause de cette baisse qui a été ce jour de 10 à 15 fr. par tête de bœufs, sur le cours de jeudi dernier, environ de 2 c. par 112 kil., ceux de choix ont valu de 63 à 64 c. le 112 kil. Deux bœufs de qualité extraordinaire et envoyés par le sieur Dabordes propriétaire au Pou près Bourbon St.-Archambault, ont été vendus pour prix de 730 fr. au sieur Potir, boucher de Paris, ils pouvaient être du poids de 550 kil. environ.

ROURSE du 4 mai.

DUCTOR	area of more	
5 010 113-85	Et. rom.	nn-nn
4 112 010 103-25	Espagne act.	24-518
4 010 99-20	5 010 belge.	101-
Oblig. de lav. 1292-50	3 010 belge.	nn—nn
Banque deP.3180-m	Banque bel.	790-50
Nanles. 103-80	Coup.Laffitte	1085-

Le Directeur-Gérant , LACOCHE.

Nevers, imprimerie de J. PINET.